



## Pas de nouvelle de mon propriétaire

Par **pascal147**, le **16/06/2014** à **17:21**

Bonjour,

Je vous contact car j'ai un problem sans savoir quoi faire.

J'ai plu de nouvelle de mon propriétaire depuis septembre 2013. j'ai l'habitude de l envoyer un chèque par mois pour payer mon loyer, mais elle a pas encaisser le chèque de 09/13 et 10/13. Son téléphone est coupé. je tiens à vous dire cette femme à 92 ans, il y a des fortes chance qu elle est décédé mais depuis j'ai eu aucune contacte. je suis dans le confusion et je vous demande de m'aider s'il vous plait. que dois je faire?

Par **louison123**, le **16/06/2014** à **17:35**

Euh, on est en 2014, quid des loyers de 2014 ?

Par **pascal147**, le **16/06/2014** à **18:21**

Salut, j'ai rien payé depuis septembre 2013. Jusqu'à aujourd'hui j'ai pas de nouvelle

Par **louison123**, le **17/06/2014** à **09:42**

Bonjour,

Ap le commissariat du quartier pour qu'ils fassent une vérification.

Cdl

Par **janus2fr**, le **17/06/2014** à **10:19**

Bonjour louison123,

Le commissariat n'est pas compétent ici s'il s'agit d'un problème de succession.

Par **pascal147**, le **17/06/2014 à 10:42**

Bonjour janus123,  
qu'est-ce que vous me conseillez de faire? je sais pas si elle a de la famille cette dame. merci en avance

Par **louison123**, le **17/06/2014 à 12:09**

Bonjour janus2fr, elle a 92 ans mais quand même vous "l'enterrez" un peu vite en parlant de succession.

Pour avoir le cœur net si je puis dire, il faudra que la police fasse une petite visite chez elle car malheureusement il arrive que l'on découvre des personnes décédées plusieurs mois après.

Par **janus2fr**, le **17/06/2014 à 15:39**

Je ne l'enterre pas un peu vite, je me base sur ce qui est dit dans l'énoncé du problème : "il y a des fortes chances qu'elle est décédée".

Si c'est le cas et que la succession est bloquée (pas d'héritier ou autre souci), le commissariat n'y changera rien, tel était mon propos.

Toujours si c'est le cas, il faudrait se rapprocher du notaire en charge de la succession ou d'un héritier.

Dans un premier temps, se renseigner à la mairie du lieu d'habitation de cette dame.

Par **pascal147**, le **18/06/2014 à 10:00**

Bonjour à tous,  
Ok je vais aller à la mairie pour voir si ils ont des nouvelles concernant cette dame. je vous tiens au courant.  
merci